



Ville de
Rixheim

28, rue Zuber - B. P. 7
68171 RIXHEIM CEDEX
Téléphone: 03 89 64 59 59
Télécopie: 03 89 44 47 07
www.rixheim.fr

SECRETARIAT GENERAL
secretariat.general@rixheim.fr

Dossier suivi par :
Christelle JANDER

COMPTE – RENDU SUCCINCT
de la séance ordinaire du Conseil Municipal
du 2 mars 2017

Le jeudi 2 mars 2017 à 18 h 30, le Conseil Municipal s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de l'Hôtel de Ville sous la présidence de Monsieur Olivier BECHT, Maire.

Nombre de conseillers en fonction : 32

Nombre de conseillers présents : 26 (du point 1 au point 3)
27 (du point 4 au point 10)

Procurations de vote (4) :

Mme Dominique ROESSLINGER-KACEM à Mme Catherine MATHIEU-BECHT
Mme Valérie ANSELM à Mme Rachel BAECHEL
M. Jean-François GUILLAUME à Mme Barbara HERBAUT
Mme Jalila ABASSI à M. Olivier BECHT

Absents (2):

M. Georges-Fabrice BLUM (du point 1 au point 3)
Mme Mariam CHAKRI

Secrétariat de séance assuré par :

Monsieur Olivier CHRISTOPHE, Directeur Général des Services, Secrétaire
Madame Barbara HERBAUT, première Adjointe au Maire, Secrétaire adjoint

Assistaient en outre à la séance :

1 journaliste (Alsace) – 4 auditeurs



ORDRE DU JOUR

ADMINISTRATION GENERALE

1. Nomination d'un secrétaire de séance et d'un secrétaire adjoint

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de nommer Monsieur Olivier CHRISTOPHE, Directeur Général des Services et Madame Barbara HERBAUT, première Adjointe au Maire, respectivement aux fonctions de secrétaire de séance et de secrétaire adjoint.

2. Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 26 janvier 2017

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil Municipal du 26 janvier 2017.

INTERCOMMUNALITE

3. m2A : désignation des représentants (1 titulaire et 1 suppléant) de la Ville de Rixheim appelés à siéger à la Commission Locale d'Evaluation des Transferts des Charges (CLETC)

Le Conseil Municipal procède au scrutin secret et à la majorité des suffrages à l'élection d'un représentant titulaire et d'un représentant suppléant. Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants : **M. Ludovic HAYE, délégué titulaire (30 voix) et Mme Barbara HERBAUT, déléguée suppléante (30 voix).**

FINANCES

4. Débat d'Orientation Budgétaire 2017

Conformément à l'article 2312-1 du C.G.C.T. (Code Général des Collectivités Territoriales), le vote du budget doit être précédé de la tenue d'un débat d'orientation budgétaire dans toutes les communes de plus de 3 500 habitants. Il est un moment privilégié d'échanges et de débats sur les grandes orientations de la collectivité. **Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne acte au Maire du débat qu'il a présidé.**

5. Création d'un tarif municipal relatif à la Maison de Vie

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide d'appliquer les tarifs municipaux (12 € pour les habitants de Rixheim 60 ans et + et 18 € pour les autres) pour les usagers de l'activité 'BLABLA café' à compter du **1^{er} mars 2017** et de diviser ces tarifs par 2 lorsque l'inscription intervient entre le 1^{er} mars et la fin de la saison, à l'instar des autres activités permanentes de la Maison de Vie.

6. Remboursement de frais à un tiers

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide de rembourser à M. Gilbert BOLLI les frais engagés, soit 59,83 €, et d'imputer la dépense correspondante à l'article 9261 (Services en faveur des personnes âgées) du Budget 2017.

PERSONNEL

7. Modification à l'état des emplois

Le Conseil Municipal, à l'unanimité décide :

- d'approuver les créations et les suppressions de poste ainsi que l'état des emplois modifié au 1^{er} avril 2017,
- de charger le Maire ou son Adjointe déléguée de la régularisation de la situation administrative y relative.
- d'inscrire au budget 2017 et suivants les crédits correspondants.

FONCIER

8. Acquisition de parcelle

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- décide d'acquérir gratuitement auprès de Monsieur BURNER Gaston et Monsieur MEYER André, la parcelle ci-dessus désignée pour intégration au domaine public et élimination du Livre Foncier,
- d'autoriser la signature de l'acte afférent par acte authentique en la forme administrative, à recevoir et à authentifier par Monsieur le Maire,
- de charger Madame Barbara HERBAUT, Première Adjointe au Maire, de la signature de l'acte ainsi que toutes les pièces à intervenir pour la bonne exécution de la présente décision,

9. Informations du Maire et des Adjointes

10. Divers

♦♦♦

La séance du Conseil Municipal est levée à 19 h 50

Fait à RIXHEIM, le 3 mars 2017

Le Maire :


Olivier BECHT



Affiché le :
Retiré le :

